

Foires et Marchés de Barjac

Les foires et marchés à Barjac , anciennement.

Pierre Albert CLEMENT (1), qui est venu faire une conférence sur ce sujet, à Barjac en mars 2002, indique, pour ce qui concerne des foires, une ancienneté remontant, pour le moins à la présence Romaine. Parmi les raisons qui lui font penser qu'au tout début du premier millénaire il existait déjà des foires à Barjac, l'une a attiré particulièrement son attention.

Plaçant le prieuré de Saint Laurent de Malhac (situé au pied du Castrum de Barjac) à une intersection importante entre vallée du Rhône, pays Gabale, Pays Helvien et Pays Arécomique, il suppose l'existence à ce carrefour de foires permettant des échanges entre ces différents pays.

La découverte de traces du passage de la voie "Antonine" entre Barjac et Vagnas (2) pourrait étayer cette hypothèse.

Frank BRECHON, auteur d'une thèse sur l'ancienneté des routes en Vivarais, met en avant l'importance de la création de chemins muletiers à partir du 11^{ème} siècle dans les échanges commerciaux qui vont se développer entre vallée du Rhône et le massif central. Il indique que les foires n'ont donc pu se développer, qu'entre le 13^{ème} et le 15^{ème} siècle, venant donc atténuer la teneur des propos de Monsieur CLEMENT. Par contre, concernant les marchés, il indique la possibilité d'existence de ceux-ci, bien antérieurement à cette période.

Par la création de ces chemins, notamment celui de Pont Saint Esprit à Barjac , puis celui allant de Barjac à Luc par Joyeuse, et un troisième allant aux Vans, puis rejoignant la voie Regordane, Barjac deviendra un lieu de passage important dès le 13^{ème} siècle.

La voie Antonine qui, pendant la période de présence romaine était un axe important, puisque reliant Nîmes par Uzès à Alba (Ardèche), capitale des helviens et siège d'un évêché, va perdre de son importance à la fin du haut Moyen Age (avant l'an 1000). Cette voie n'était pas un axe de développement commercial, puisque les biens produits autour de ces zones étaient identiques. Cet axe va donc devenir une route secondaire avec un intérêt moindre pour le commerce dès le 12^{ème} ou 13^{ème} siècle.

Parmi les éléments pouvant confirmer le développement du commerce à Barjac dès la fin 13^{ème}, on peut noter la présence sur Barjac de familles commerçantes et notariales telles que les BERGONHON ou DUPOUX (signe d'activités commerciales importantes). Ce développement du commerce sur Barjac, aura pour conséquence directe une augmentation de la population au cours du 14^{ème} siècle et une extension de la ville hors les murs du castrum antique, en 1379-1380.

Dans les paragraphes suivants, je vais présenter un historique des 19 foires et des marchés de Barjac. Puis, toujours grâce aux registres communaux de délibérations, j'ai pu situer les emplacements utilisés par ces manifestations et donc comprendre l'évolution cadastrale du centre ville à partir du milieu du 19^{ème} siècle. Une étude statistique du livre de compte du vétérinaire GAUTIER pour la période 1912-1917 m'a ensuite permis de mettre en évidence l'importance de ces foires pour la vente des différentes espèces d'animaux.

Les Foires à Barjac, de 1500 à 2002

Dans ce chapitre, je vais donc aborder l'historique des 19 foires de Barjac. La première par son ancienneté est celle du 10 août.

La foire (et vote) du 10 août

De toutes les foires ayant existées à Barjac, la foire du 10 août est donc la plus ancienne chronologiquement. Elle se tenait le jour de la Saint Laurent (patron de la paroisse) et elle était intimement liée à la "vote" (ou fête votive) qui se tenait le même jour à Barjac. Depuis quand pouvait-elle exister ? Malheureusement, il n'existe que peu de documents écrits concernant la période antérieure au 16^{ème} siècle.

Dès 1550 (3), lors de *"la revue générale des biens du diocèse d'Uzès"*, si elle n'est pas mentionnée, il est indiqué : *"interrogés en quels temps est la foire dudit lieu ont dict qu'il n'y a point de foire ou que c'est une vote le jour de la Saint Laurens au mois d'aoust"*. La mention indique donc le lien fort entre la vôte et ce qui n'était pas tout à fait une foire.

La première mention écrite de l'existence de la foire du 10 août remonte à 1563 dans une ordonnance signée par le Duc de Montmorency (4).

Ensuite, en octobre 1583, les CADOENE de GABRIAC, coseigneurs de Barjac, établissent une franchise des droits liés à la tenue de cette foire, signe de son existence.

Jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle, le lieu de tenue de cette foire, comme les trois autres existantes à cette époque, se limitait à la halle, la place et la fontaine et certainement le long de la rue droite.

Les bestiaux y étaient-ils nombreux ? L'étroitesse des emplacements utilisés semble indiquer que leur nombre était faible.

Une évolution importante semble se dessiner à la Révolution Française. En effet, dans une délibération du 9 août 1790 (5), on apprend qu'à partir de l'année 1791, les foires de la Saint Laurent et de la Saint Valentin (10 août et 14 février) se dérouleront aussi autour de la ville, à savoir: le foiral,

autour des avenues de la ville à commencer depuis le couvent des Capucins jusqu'à la fontaine haute y compris l'esplanade, le jeu de Ballon et la rue Saint Michel.

Cette foire était destinée plutôt à la vente des bœufs (306 présences, en moyenne, entre 1912 et 1917) et des moutons (630 ventes en moyenne entre 1912 et 1917).

Pendant cette période (1912-1917), elle n'était plus qu'en 5^{ème} position sur les 15 foires existantes.

Tout au long du 19^{ème} et jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, la foire s'est tenue le jour de la Saint Laurent et était simultanée à la fête votive du village.

En 1955 (6), le conseil décide de déplacer le jour de cette foire au 2^{ème} lundi d'août. On y apprend dans cette même délibération que la coutume voulait que la fête votive commençât le dimanche précédent pour finir le jour de la foire.

Constatant en 1961 que ce changement avait été préjudiciable à l'importance de cette foire, le conseil municipal décide de redonner la date initiale à cette manifestation.

Les progrès industriels finissent par rendre cette foire quasi inexistante. Les bestiaux sont remplacés par des engins mécaniques et comme la majeure partie des 19 foires de Barjac, elle sera par décision du conseil du 13 décembre 1964 (7), supprimée pour laisser place à partir du premier janvier 1966 à des marchés bi-mensuels.

La foire du 2 novembre

Cette foire, la deuxième par son ancienneté se déroulait le lendemain du jour de la Toussaint.

Tout comme celle du 10 août, elle est mentionnée dans une ordonnance signée par le Duc de Montmorency et datée de 1563 (4), comme une des deux foires de Barjac à cette époque.

Cette foire comme la précédente se déroulait autour de la place centrale, de la Halle et de la place de la fontaine pour la période antérieure au milieu du 19^{ème} siècle.

Par l'étude du livre de compte de Monsieur GAUTIER, vétérinaire à Barjac entre 1912 et 1917, on constate que sur les 15 foires existantes à l'époque elle est la troisième en ordre d'importance avec une moyenne de 1550 animaux présents ce jour.

Jusqu'à sa suppression en 1965, cette foire restera fixe.

La foire du 20 mai

Cette foire, dont on sait qu'elle n'existait pas à la fin du 16^{ème} siècle, est mentionnée lors de l'inventaire des droits et facultés des communautés du Languedoc en 1687 (8).

Jusque dans les années 1830, elle restera cloisonnée à l'intérieur des murs de la ville, tout comme la foire du 2 novembre, et comme cette dernière, elle va perdurer jusqu'en 1965.

Elle avait pour vocation plutôt la vente des moutons et des agneaux. Une étude du livre de compte du vétérinaire GAUTIER indique le nombre important de moutons présents pour cette foire avec une moyenne de 1840 bêtes. Sur les 15 foires existantes à cette époque, elle est la première en nombre d'animaux présents (Chevaux, Anes, mulets, vache, bœufs, moutons, chèvres et porcs) avec une moyenne de 2392 bêtes réparties entre les divers champs de foires, du Pradet, du jeu de ballon et de l'esplanade.

Elle était considérée par les Barjacois comme la plus importante de l'année. À titre indicatif, en 1914, il y avait plus de 3000 bêtes sur les divers champs de foires.

La foire du 14 février

Cette foire, quatrième existante dans l'ordre chronologique, a été très certainement créée vers 1739, année où le bail du droit de places est fixé au 13 février (veille de cette foire).

Dès 1790, le conseil indique que cette foire se déroulera du couvent des Capucins à l'esplanade par le jeu de Ballon, la rue Saint Michel et la haute fontaine.

Cette foire était spécialisée pour la vente des bœufs, des chèvres et du cochon. L'étude du même livre de Compte GAUTIER indique pour la période 1912-1917, une moyenne de 488 bovins (dont 26 vaches) présents.

Comme la plupart des autres foires de Barjac, celle-ci fut supprimée au 1^{er} janvier 1966.

La foire du 30 juin

Elle est créée en 1840, tout comme celle du 2 octobre.

Pour autant la première demande de création de cette foire en juin date de 1830 (9). Le conseil municipal dans une délibération du 8 mai de cette année indique que *"les besoins d'une nouvelle foire à Barjac, dans le mois de Juin sont généralement sentis dans la contrée pour le commerce des mules, chevaux, bœufs bêtes à laine, et pour celui des soies et laines"*. Sous l'égide du baron de LA GORCE, maire de Barjac, il est demandé la création d'une foire pour le 15 juin, aux autorités préfectorales. Le conseil argumente en indiquant, de plus, que *"les vers à soie sont finis et que la saison des moissons n'est pas encore commencée"*.

Cette demande est rejetée par le conseil de préfecture. Il faut attendre 1833 (10) pour que le conseil réitère sa demande pour une foire non plus le 15 juin mais le 22 et la création d'une seconde foire le 4 octobre. Cette demande sera acceptée par ordonnance Royale du 20 avril 1834, mais à des dates ne convenant pas au conseil municipal qui s'en plaint lors du conseil du premier juin 1834, puisque les dates accordées sont celles du 1^{er} juin et du 1^{er} septembre.

Lors de cette réunion, le conseil fait réclamation de cette décision, indiquant pour la foire du 1^{er} juin, qu'elle est située 10 jours après celle du 20 mai qui se déroule chaque année à Barjac, qu'elle tombera toujours à l'époque où la population agricole sera la plus occupée pour l'éducation des vers à soie.

Concernant celle, dont la création est prévue au premier septembre, le conseil indique *"qu'elle ne peut pas être plus mal choisie, sachant que ce jour est celui de la foire de Pont-Saint-Esprit. Attendu aussi que le 29 août, il se tient une autre foire à Saint-Jean-de-Maruéjols"*, le conseil municipal *"supplie le gouvernement"* de changer les jours des deux nouvelles foires de telle sorte que la première soit fixée du 15 au 30 juin et la seconde du 15 septembre au 5 Octobre. En 1838 (11) le conseil n'a toujours pas obtenu gain de cause concernant les dates souhaitées. Il refait une demande pour que les dates soient fixées au 27 juin et au 2 octobre.

Enfin par délibération du conseil en date du 12 septembre 1839 (11) le conseil parle pour la première fois d'une foire au 30 juin, ayant l'aval des communes voisines.

Cette foire est la deuxième dans l'ordre d'importance des foires de Barjac avec pour la période 1912-1917, plus de 2305 animaux présents sur place (dont 429 bœufs et 1546 moutons. Il s'agit d'une moyenne). Elle devait aussi avoir une importance conséquente pour la vente des cocons (de vers à soie) dont c'était la période de production.

Les Barjacois les plus âgés se souviennent aussi avoir vu lors de cette foire, sur la place de la croix blanche, devenue par la suite place du Docteur ROQUES, des "montagnes" d'ails, dont c'était la période de ramassage.

La foire du 2 Octobre

Cette foire, comme celle du 30 juin, existe depuis 1840.

La première demande concernant sa création date de 1833 (10). Par ordonnance royale du 20 avril 1834, la foire est autorisée le 1^{er} septembre.

Mais, le 1^{er} juin de la même année (10), le conseil municipal de Barjac critique cette date autorisée argumentant qu'elle se trouve être le même jour que la foire de Pont-Saint-Esprit et trois jours après celle de Saint-Jean-de-Maruéjols.

Dans une autre délibération du 12 septembre 1839 (11), le conseil indique qu'il avait fixé la foire au 2 octobre dans l'idée de ne nuire à aucun intérêt acquis, sachant que le 2 octobre précède de 7 jours la foire des Vans, qu'il n'est pas possible de supposer que cette nouvelle foire puisse porter dommage à celle des Vans qui se tient le 9 du même mois.

Le conseil municipal des Vans s'est donc opposé à la date du 2 octobre, demandant que Barjac fixe au 11 octobre sa nouvelle foire.

En réponse, le conseil de Barjac indique qu'il existe une foire à Uzès le 11, et qu'il est inadmissible qu'elle puisse venir en concurrence avec cette dernière. Dans cette même délibération, le conseil redemande l'autorisation de créer une foire au 2 octobre. Demande autorisée quelques mois plus tard. Sur les 15 existantes entre 1912 et 1917, cette foire est en 7^{ème} position avec une moyenne de 1170 bêtes présentes.

Cette foire n'existera plus à partir de 1966

La foire du 3 avril

Cette foire, tout comme celle du 23 décembre a été créée en 1866 (29).

La première demande fut faite lors du conseil municipal du premier mai 1853.

Lors de cette réunion, *"le conseil :*

Considérant que l'augmentation de la population nécessite de nouveaux besoins,

Que les foires existantes à Barjac, quoique très fréquentées sont loin de pourvoir à tous les besoins tant de consommation que des débouchés nécessaires à la vente des produits,

Demande la création de deux nouvelles foires en date du 3 avril et 23 décembre."

Sans réponse favorable, le conseil réitère sa demande pour la création de ces deux foires en 1858, puis de nouveau en 1865.

Cette foire était plus destinée à la vente des chèvres. Une étude du livre de compte du vétérinaire indique qu'en moyenne 108 chèvres étaient présentes lors de cette foire. Tout comme pour la foire des Vans du premier avril, il devait aussi s'y vendre des plans d'oignons.

Par comparaison avec celle du 20 mai, elle est de deux tiers moins importante en nombre d'animaux présents sur les champs de foires.

A noter qu'à la création de cette foire le conseil vote une exonération des droits de place, afin d'attirer les vendeurs. Cette option va avoir pour conséquence une baisse de fréquentation des autres foires qui, elles, avaient des droits de places payants(12), et ce pendant les premières années.

Elle sera supprimée un siècle plus tard, en 1965.

La foire du 23 décembre

Tout comme la foire du 3 avril, elle sera autorisée par Arrêté du Préfet du Gard le 30 octobre 1866 (29).

Mais déjà en 1853, le conseil municipal demandait sa création, puis en 1858 et 1865.

Cette foire était spécialisée dans la vente du cochon gras et des poulains avec pour la période 1912-1917 une moyenne de 120 cochons et 96 poulains. Cette foire reste de petite importance avec pour cette période, une moyenne de 646 bêtes présentes sur les champs de foires.

Tout comme la foire du 03 avril, cette foire sera exonérée, pendant les premières années de la taxe des droits de place.

Cette foire a la particularité d'être une des deux à avoir perduré après 1965.

En effet, par décision du 13 décembre 1964 (7) et après consultation des commerçants de Barjac, sur 36 questionnaires rendus, 24 donnent comme souhaitable, la création de marchés bi-mensuels pour remplacer 17 des 19 foires, et le maintien des foires du 23 décembre et du 4^{ème} lundi du mois de juillet (anciennement du 15 juillet).

Il n'est plus fait mention de l'existence de cette foire à partir de 1971.

La foire du 10 septembre

Cette foire est créée en 1873, tout comme celle du 20 novembre. Dans sa délibération du 9 février 1873 (13), le conseil constate la *"presque nullité des marchés de Barjac et d'autre part, Que par sa position topographique, Barjac se trouve situé sur les limites de l'Ardèche, non loin de la Lozère, c'est une des localités choisies pour servir de point d'union entre les populations montagnaises et celles des plaines,*

Que depuis des temps immémoriaux, l'importance des foires de Barjac a été reconnue, Que les animaux servant à l'agriculture y abondent et que l'approvisionnement pour les animaux de boucherie et les bœufs de labours y amène, non seulement les populations environnantes, mais encore les grandes villes du midi, Alès, Nîmes, Avignon, Marseille, Toulon, Gap, Aix ..."

Cette demande est ensuite acceptée par décision du conseil général du Gard le 20 août 1873 (30).

Elle est plus particulièrement spécialisée pour la vente des " cochons hivernaires", tel que l'explique Pierre Albert CLEMENT dans son livre "Foire et marchés d'Occitanie"(1). Des 15 foires existantes sur Barjac entre 1912 et 1917, elle est celle où les porcs sont les plus présents avec une moyenne de 255 têtes, pour cette période.

Elle est la quatrième dans l'ordre d'importance des foires pour la présence des bestiaux, avec une moyenne de 1264. Elle est toutefois deux fois moins importante que celle du 20 mai, la plus renommée.

Cette foire sera supprimée au 1^{er} janvier 1966, comme 16 autres foires.

La foire du 21 novembre

Créée en 1873 (30), tout comme celle du 10 septembre, elle est une des 6 foires les moins importantes de Barjac en nombre de bêtes.

Toutefois, la vente des ânes, mulets, chevaux et poulains était importante, avec pour la période 1912-1917 une moyenne de 72 mulets et 185 chevaux et poulains présents, chiffres largement supérieurs à la moyenne des ventes, pour les autres foires de Barjac. Les anciens appelaient cette foire, "la foire aux poulains".

Elle sera supprimée au 1^{er} janvier 1966.

La foire du 19 janvier

Elle est créée en 1882, tout comme celle du 15 juillet.

Les raisons invoquées par le conseil municipal dans sa réunion du 12 mars 1882 (14) sont identiques à celles mises en avant pour la création des précédentes foires en 1873.

Entre 1912 et 1917, on constate qu'elle est en 14^{ème} position sur 15, pour ce qui est de la présence des bestiaux, au nombre de 338 en moyenne . Cette foire de petite dimension est exonérée des droits de place jusqu'en 1892.

Il s'agit de la 7^{ème} foire créée depuis le milieu du 19^{ème}.

La foire du 15 Juillet, puis du 4^{ème} lundi de Juillet

Tout comme la précédente elle a été créée en 1882, avec les mêmes raisons invoquées que pour celle du 19 janvier.

Située le lendemain de la fête nationale du 14 juillet, le conseil municipal en 1885 transfère le jour de la fête votive, précédemment existante au 10 août. Cette foire si elle n'avait que peu d'importance pour la vente des bestiaux, vit son notoriété accrue par la venue des manèges et autres manifestations liées à ce type de manifestations.

Dès 1892 (15) la fête votive est de nouveau fixée au 10 août.

En 1961, elle sera déplacée au 4^{ème} lundi du même mois.

Elle fait partie des deux foires qui seront maintenues après 1965 mais ne perdurera que 5 à 6 ans de plus.

La foire du 3 mars

Cette foire est créée en 1887 (31) pour combler un trou entre celle du 14 février et celle du 3 avril.

Dès juin 1884 (16), le conseil municipal fait une demande pour la création d'une foire le 10 mars, rejetée par la commune de Saint-Jean-de-Maruéjols. En 1886 (16) le conseil refait une demande pour le 3 mars, surlendemain de la foire de Pont-Saint-Esprit.

Cette foire, pour la période 1912-1917, n'a que très peu d'importance pour la vente des bestiaux, avec une moyenne de 464 têtes. Seule la vente des Chèvres semble plus importante avec une moyenne de 90 bêtes présentes à la vente, ce jour là.

Elle sera supprimée au 1^{er} janvier 1966 et remplacée par des marchés bi-mensuels.

La foire du 10 puis 8 Juin

Cette foire, tout comme la suivante, est créée en 1902.

La première demande date du 22 avril 1900 (17). Le conseil municipal indique *"qu'en raison de l'absence de marché à Barjac, il importe d'augmenter les foires qui sont une source de revenus pour le pays et favorisent l'écoulement des produits agricoles, l'achat et la vente des bestiaux."*

Cette date, visiblement mal choisie, sera remplacée en 1913 par le 8^{ème} jour du même mois. L'explication invoquée est que le 10 est le jour de la foire de Montélimar et que par la suite les acheteurs de bestiaux qui viennent principalement de l'Isère, sont retenus ce jour-là à Montélimar, pénalisant les transactions à Barjac. Elle restera la foire la moins importante pour les bestiaux avec seulement une moyenne de 331 têtes présentes pour la période 1912-1917.

Tout comme la plupart des foires de Barjac, elle sera supprimée au 1^{er} Janvier 1966.

La foire du 29 avril

Tout comme la précédente, elle est créée en 1902. Elle n'aura d'ailleurs que peu de succès pour la vente des bestiaux, puisque pour la période 1912-1917, elle se trouve en 13^{ème} position sur 15.

Elle sera supprimée en Janvier 1966, comme la plupart des foires de Barjac.

La foire du 20 mars

Il s'agit là d'une des quatre dernières foires créées sur Barjac en 1925.

Le conseil municipal, dès juin 1921 (18) fait une demande pour la création de ces quatre dernières foires. Il indique néanmoins qu'elles seront exonérées de droit de places, afin de favoriser leur essor.

Elle sera supprimée en Janvier 1966, comme la plupart des foires de Barjac.

La foire du 26 août

Tout comme la précédente donc, elle est créée en 1925. Il s'agit pourtant là de l'amorce d'une période de déclin des foires. Il est certain qu'elles n'auront pas l'importance des foires les plus anciennes du lieu.

Elle sera supprimée en Janvier 1966, comme la plupart des foires de Barjac.

La foire du 16 octobre

Tout comme les deux précédentes, elle est créée en 1925. Henri SOULERIN, dans *"L'Armagna de la veillée"* n° 5-Année 1968, indique pour cette foire qu'elle avait pour spécialité la vente des chevaux. Je n'ai pour le moment pas trouvé de documents pouvant indiquer cette spécificité.

Elle sera supprimée en 1966 comme la plupart des foires de Barjac et remplacée par des marchés bi-mensuels.

La foire du 8 décembre

Dernière des foires créées à Barjac, elle va exister, tout comme les trois précédentes, 40 ans et n'aura que peu d'importance, si ce n'est, peut-être pour la vente des cochons gras. Elle est supprimée en 1966.

Concernant le déclin des foires sur Barjac, le conseil pour trouver de nouvelles sources de revenus, en Février 1928 (19) va créer une nouvelle taxe sur les cafés les jours de foires seulement, pour empiètement sur la chaussée, au tarif de 5 francs la foire.

En 1931 (19), le conseil municipal, toujours dans un souci d'amener un plus grand nombre de personnes sur les champs de foire pour 8 des 19 foires de Barjac (11 d'entre elles étant considérées de moindre importance), va subventionner à hauteur de 10 % la création d'un service supplémentaire de cars en provenance de Pont-Saint-Esprit et Bagnols-Sur-Cèze, les jours de foires du 14 juillet, 3 avril, 20 mai, 30 juin, 15 juillet, 10 août, 2 octobre et 2 novembre.

L'intérêt dans l'énumération de ces dates, c'est qu'elles reprennent l'ordre donné par l'étude du livre de compte du vétérinaire GAUTIER pour la période 1912-1917. Une exception toutefois, la foire du 14 septembre qui figure en 4^{ème} position, et dont les trajets ne seront pas subventionnés.

Cette observation nous permet d'affirmer, qu'effectivement les foires de Barjac (pour les plus importantes) avaient pour spécialisation la vente des bestiaux.

Les foires à la Brocante et aux Antiquités

Alors que les foires traditionnelles s'éteignent, pour les deux dernières vers 1971, Jean TASSY et le comité d'expansion demandent au conseil lors de la réunion du 29 janvier 1972 l'autorisation de création de la première foire à la Brocante et aux Antiquités du 13 au 15 août 1972, pour l'Assomption. (32). L'année suivante, il sera demandé son allongement du 11 au 15 du même mois. Cette manifestation n'a jamais cessé de croître pour devenir dans les années 1990, une des plus grandes foires d'Europe, faisant connaître Barjac bien au-delà des frontières régionales.

En 1977, devant le succès grandissant de cette foire estivale, le comité d'expansion créait une deuxième foire le week-end de Pâques.

Ces foires d'un nouveau genre ont fait ressurgir ce qui fit la réputation de Barjac, depuis le 16^{ème} siècle mais surtout au 19^{ème} siècle : ces FOIRES.

Les Marchés à Barjac

L'existence de ceux-ci sur Barjac, remonte certainement à des périodes bien antérieures au Moyen Âge, comme il en est fait mention en introduction. Il est pourtant difficile de donner une période précise à partir de laquelle on les retrouve présents à Barjac. Le premier par son ancienneté est celui du Lundi.

Le Marché du Lundi

Des lettres patentes du Roi Louis XII datées de septembre 1502, indiqueraient l'année de création ou de confirmation des marchés du Lundi et Jeudi à Barjac. Cet acte, dont il est fait mention en 1826, n'a, à ce jour, pas été retrouvé, ni aux Archives Nationales ou la période 1502-1540 est manquante, ni aux Archives Départementales du Gard.

Il est donc toutefois possible comme on peut le retrouver dans d'autres villes que ces lettres patentes n'aient été promulguées que pour permettre aux différents Rois d'asseoir leur autorité, et confirmer l'existence de marchés plus anciens.

Existants en 1502, les Marchés du Lundi et Jeudi ne sont plus mentionnés en 1550 (3). De nouveau, on retrouve mention d'un marché le Lundi dans une ordonnance signée par le Duc de Montmorency datée de 1563 (4).

En 1687, lors du recensement des droits et facultés des communautés (8), il est dit existant mais fort peu fréquenté hormis pendant "la saison des Châtaignes".

De 1563 à 1890, ce marché du Lundi va subsister. Toutefois dans la plupart des actes le concernant, il est fait mention qu'il n'a que très peu d'importance, il est même qualifié de nul dans certains actes.

En 1837 (20), le conseil sachant le rapport des marchés très faible, notamment celui du Lundi décide d'accorder une prime à la personne qui alimentera les marchés en grains, farines, légumes, châtaignes, sel, et autres comestibles aux prix des villes voisines. Le preneur aura obligation à fournir tous ces produits chaque Lundi. En contre-partie, il touchera une subvention annuelle de 200 francs.

Vers 1890, les marchés sont supprimés à Barjac. Il faut comprendre qu'à cette époque, il existait déjà 13 foires à Barjac, soit plus d'une foire par mois.

Pour donner une idée de l'importance de ce marché, tout comme celui du Jeudi, il se déroulait sous la Halle, sur la place et à la Fontaine (les places situées près de la mairie actuelle), soit à peu près 400 m2, ce qui est fort peu.

Le Marché du Jeudi

Tout comme le marché du Lundi, il aurait été confirmé ou établi en septembre 1502, par lettres patentes du Roi Louis XII.

Il n'existe plus en 1550 et 1563. Lors du recensement des droits et facultés des communautés du Languedoc en 1687 (8), il est dit existant mais fort peu fréquenté hormis pendant la saison des Châtaignes, tout comme celui du lundi.

A partir donc de 1687 jusqu'en 1890, il va végéter pour disparaître, très certainement, faute de clients et de commerçants.

Le Marché du Vendredi

Il est créé pendant la seconde guerre mondiale, par décision du conseil municipal en date du 28 décembre 1940 (21). Le maire expose l'opportunité qu'il y aurait *"d'établir dans la commune un marché simple d'approvisionnement, qu'il présentera un caractère d'utilité publique pour les habitants de la commune dont une grande partie est composée d'ouvriers qui ne peuvent se procurer que très difficilement les denrées indispensables à l'alimentation."*

Le maire indique aussi que ce marché facilitera aussi l'écoulement des produits de la ferme et permettra aux agriculteurs de les vendre à un prix plus rémunérateur et facilitera l'application des décrets de taxation des prix.

Par ces motifs donc, il est décidé d'établir un marché simple d'approvisionnement qui se tiendra le vendredi de chaque semaine.

Ce marché ne semble avoir existé que peu d'années.

Après une quinzaine d'année d'inexistence, le conseil municipal lors de la réunion du 13 décembre 1964 (7) décide de supprimer 17 des 19 foires, pour les remplacer par deux marchés bi-mensuels, les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois. La décision sera effective au 1^{er} janvier 1966.

Par décision du 1^{er} mars 1966 (22) le conseil décide d'établir l'emplacement des forains pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre sur la place de l'esplanade et du 1^{er} novembre au 30 avril sur la place Charles GUINET (autrefois appelée Jeu de Ballon). Ces marchés sont encore existants en 1971, puis vont quasiment disparaître. Vers 1980, sous l'impulsion de Louis RAYMOND, entre autres, il va devenir hebdomadaire et prendre l'importance qu'on lui connaît actuellement.

Emplacement des Foires et Marchés à Barjac

Antérieurement à 1789, les 4 foires de Barjac étaient situées autour du centre ancien, tout au moins pour ce qui est des marchands forains. Je n'ai pour le moment pas trouvé trace d'archives indiquant l'emplacement éventuel d'un champ de foire à l'extérieur des murs de la ville, pour cette période.

Une délibération du 9 août 1790 (23) indique que "les quatre foires se tiennent toujours dans le même quartier de la ville au préjudice des autres, il serait utile que cet avantage fût partagé avec tous les autres quartiers".

Suite donc à cette demande, venue de 30 "citoyens actifs", le conseil décide que les foires de la Saint Laurent (10 août) et de la Saint Valentin (14 février) se tiendront autour de la ville de Barjac, savoir le Foiral depuis le couvent des capucins jusqu'à la fontaine haute y compris l'esplanade, le jeu de ballon et à la rue Saint Michel.

En 1833 (24), on apprend que la fontaine du jeu de ballon doit être réparée, pour la raison qu'elle est située au centre de la foire. Les bestiaux sont donc parqués à cet emplacement qui, à l'époque, était étroit (moins de trois mètres).

Les premières modifications de la structure du centre ancien de Barjac sont directement liées à l'essor des foires de Barjac. En 1838 (25), pour permettre un meilleur accès à l'esplanade, le conseil décide d'acheter les maisons BONNAURE et FAVAN situées sur la place de la fontaine afin de les détruire, pour rendre la place plus marchande et l'esplanade plus agréable. Il décide aussi la construction de l'escalier dit "à fer à cheval" situé face à la porte basse de la ville. Cette construction, effective après 1840, avait pour objectif de favoriser l'accès à cette esplanade jusque-là enclavée.

En 1846, l'esplanade étant devenue un emplacement trop petit, le conseil propose au baron Gaston de MONTFÉRÉ, propriétaire de Ribauts un échange entre un bois communal situé à Gourdon et une bande de terrain située au jardin de la Lisette, afin d'élargir la rue servant aux bestiaux les jours de foires. Cet échange indique une volonté du conseil de l'époque d'étendre la capacité d'accueil des champs de foires.

Ensuite en 1855, le conseil, toujours dans ce même but, se propose d'acheter les terrains situés à l'intersection de la rue Saint Michel, du jeu de Ballon et de la route départementale n° 1 (maintenant appelée rue des Glycines). Ce projet ne verra le jour qu'en 1857-58. Cet emplacement ainsi que toute la descente du jeu de ballon (élargie) sera par la suite réservé aux bêtes à laine.

Cette même année la commune demande à Jean Baptiste LOCHE de pouvoir louer un terrain lui appartenant proche du Lion d'Or afin d'y parquer les bœufs et bêtes à laine qui sont de plus en plus nombreux. Il s'agit là de la première mention du Pradet qui deviendra par la suite en 1862 propriété de la commune sous le nom de Foiral ou champs de Foires.

En 1877 (26) le conseil décide de la construction d'une bascule publique qui sera située en limite du foiral et dont la bâtisse est encore visible actuellement.

En 1927, Le champ de foire du Pradet est clôturé par 83 poteaux en ciment de 1,20 mètre de hauteur, et 2 câbles situés à 30 et 60 cms du sol (27). Ils resteront en partie existants jusqu'à la création du camping municipal du Pradet vers 1964 (28). Des sanitaires sont d'ailleurs construits, à cette époque, adossés à la bascule publique.

En 1966, lorsque le conseil municipal supprime 17 des 19 foires de Barjac le foiral du Pradet est donc déjà transformé en camping.

Conclusion sur les emplacements des Foires

Les Foires de Barjac ont prises au cours du 19^{ème} et 20^{ème} siècle une importance si grande qu'elles ont permis une transformation du centre ville avec la réalisation de l'escalier en fer à cheval à la terrasse, la percée de la place de la fontaine (ouvrant la mairie sur l'esplanade), création de la place Saint Michel (appelée maintenant Joseph COMTE), élargissement du jeu de Ballon jusqu'au Capucins, mais aussi la réalisation de la route appelée maintenant Jean TASSY, qui permettait un accès au champs de foires du Pradet plus facile, et enfin la création de ce champ de foire.

La foire, comme activité économique, a donc permis toutes ces transformations encore visibles actuellement.

Le livre de compte de Cyprien GAUTIER, vétérinaire à Barjac

Ce sont donc les bestiaux qui ont fait la réputation des foires de Barjac, une étude du livre de compte des foires de Barjac entre 1912 et 1917 tenu par Cyprien GAUTIER, vétérinaire nous montre qu'elle en a pu être l'importance.

La présence d'un vétérinaire lors des jours de foires de Barjac a été rendue obligatoire par l'article 39 de la loi du 21 juillet 1881. Elle ne sera appliquée à Barjac qu'à partir de 1888, ces frais étant à la charge de la commune. Ce vétérinaire était donc chargé de l'inspection sanitaire des animaux amenés aux foires. Cyprien GAUTIER déjà vétérinaire à Barjac sera chargé de cette mission jusqu'en 1917, année de son décès.

Son livre de compte a été précieux pour une meilleure connaissance de la présence animale sur les foires.

Le tableau ci-joint met en évidence toutes ces spécificités.

(Tableau)

En conclusion, cette recherche historique sur les Foires et Marchés à Barjac permet de mieux connaître ce que fût une partie du passé commercial de Barjac. Elle ouvre d'autres possibilités de travail sur les métiers ayant rapport avec ces activités, notamment le "*courratage*" devenu postérieurement à la Révolution Française le Poids et mesures ou bien le préposé aux droits de places, source de revenus importants pour la commune. Certains commerces notamment les Auberges et cafés se sont aussi fortement développés, grâce à cette présence (il en existait à la fin du 19^{ème} siècle plus de 15).

Il est utile de rappeler que ce passé commercial, en dehors d'ailleurs de l'existence de ces foires est à l'origine de ce qui fait l'originalité de la ville de Barjac, son architecture Renaissance. En effet, la plupart des édifices de caractère de Barjac ont été construits et aménagés par des familles enrichies grâce au commerce.

Laurent DELAUZUN

Sources et bibliographie :

- (1)- Voir "Foires et marchés d'Occitanie" de P. A. CLEMENT Presses du Languedoc-1999
- (2)- (borne miliaire découverte en 1865 par Léon ALLEGRE).
- (3)- C 1321, Archives Départementales du Gard (AD 30).
- (4)- HH 1, Archives Départementales du Gard (AD 30).
- (5)- BB17, page518, Archives Municipales de Barjac (AM Barjac).
- (6)- BB 31, registre de délibérations municipales, AM Barjac.
- (7)- BB 31, page 485, registre de délibérations municipales, AM Barjac.
- (8)- C 2992, Archives Départementales de l'Hérault (AD 34).
- (9)- BB 21, page 80, AM Barjac
- (10)- BB 22, page 121 et 140, AM Barjac
- (11)- BB 23, pages 3 et 22, AM Barjac
- (12)- délibération du 07 novembre 1869, BB 24, page 106, AM Barjac
- (13)- BB24, page 139, AM Barjac
- (14)- BB 25, page 117, AM Barjac
- (15)- BB 26, page 125, AM Barjac
- (16)- BB 25, pages 166 et 202, AM Barjac
- (17)- BB 27, page 395, AM Barjac
- (18)- BB 29, page 207, AM Barjac
- (19)- BB 29, pages 333 et 392, AM Barjac
- (20)- BB 23, page 2, AM Barjac
- (21)- BB 30, page 24, AM Barjac
- (22)- BB 32, page 49, AM Barjac
- (23)- BB 17, page 517, AM Barjac
- (24)- BB 22, page 120, AM Barjac
- (25)- BB 23, pages 12 et 13, AM Barjac
- (26)- Matrice cadastrale 1 à 540, AM Barjac
- (27)- BB 29, page 315, AM Barjac
- (28)- BB 31, page 399, AM Barjac
- (29)-Arrêté du préfet du Gard du 30 octobre 1866 dans "Recueil des Actes administratifs- 1866", page 401, AM Barjac
- (30)- Décision du conseil Général du Gard du 20 Août 1873 dans "Recueil des Actes administratifs- 1873", page 673, AM Barjac
- (31)- Arrêté du préfet du Gard du 18 septembre 1887 dans "Recueil des Actes administratifs- 1887", page 457, AM Barjac
- (32)- BB 32, page 361, AM Barjac

Crédits Cartes Postales : R. SALICIS, Mons, remerciement à Madame TASSY.